

Canada

CHECK AGAINST DELIVERY
VÉRIFIER AU PRONONCÉ

STATEMENT BY
NEELU SHANKER
POLICY ADVISOR
PERMANENT MISSION OF CANADA TO THE UNITED NATIONS

SIXTH COMMITTEE PLENARY SESSION

NEW YORK, 13 OCTOBRE 2014

DÉCLARATION DE
NEELU SHANKER
CONSEILLÈRE EN POLITIQUES
MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES

SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA SIXIÈME COMMISSION

NEW YORK, LE 13 OCTOBRE 2014

Monsieur le président,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de présenter les commentaires du Canada sur les activités de la CNUDCI et sur sa 47^e session. La réunion annuelle de la Commission a été productive. De nombreux points inscrits au plan de travail de la Commission, notamment des activités terminées au cours de la dernière année, des travaux actuels, ainsi que certains sujets ayant été ajoutés à son plan de travail, méritent notre attention aujourd'hui.

Monsieur le président,

C'est avec une grande satisfaction que le Canada souligne l'approbation par la Commission du projet de convention sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités, ainsi que la recommandation de son adoption par l'Assemblée générale. Cette convention constituera un ajout important au cadre de résolution des différends entre investisseurs et États. Le Canada accueille aussi favorablement la création à la CNUDCI d'un répertoire pour la publication de renseignements et de documents lors d'arbitrages entre investisseurs et États fondés sur les traités. En ce qui concerne les travaux futurs, le Canada appuie la décision de la Commission selon laquelle elle envisage la possibilité de réaliser certains travaux dans le secteur de l'application des accords de règlement internationaux résultant de procédures de conciliation.

Le Canada est d'avis que les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) pourraient tirer profit de l'élaboration de règles conçues pour répondre à leurs besoins spécifiques. Pour cette raison, le Canada suit attentivement les travaux de la CNUDCI sur les régimes simplifiés de constitution et l'enregistrement qui vise à réduire le nombre d'obstacles juridiques auxquels font face les MPME au cours du cycle de leur vie.

Les travaux de la CNUDCI sur la résolution de litige en ligne ont posé des défis parce que la Commission a décidé d'inclure les consommateurs dans l'étendue de ses travaux. Le Canada continue à mettre l'accent sur l'importance de veiller à ce que les règles assurent la protection des consommateurs et d'examiner les options susceptibles de se substituer aux sentences arbitrales pour exécuter efficacement les mesures de résolution des litiges en ligne (RLL). La plupart des systèmes de RLL en vigueur ne se fondent pas sur l'arbitrage obligatoire et sur l'exécution aux termes de la Convention de New York de 1958 pour mettre en application de façon efficace les résultats de RLL, mais font appel à d'autres moyens – rejets de débit, marques de confiance, dépôts par le vendeur. Le Canada réaffirme son engagement à travailler en collaboration dans ce domaine afin d'atteindre un résultat utile.

La CNUDCI occupe une position unique dans l'élaboration de règles uniformes dans le secteur du commerce électronique. Le Canada a été très heureux de constater l'appui exprimé

par la plupart des États à l'égard de notre proposition relativement aux travaux futurs concernant des questions juridiques liées à l'infonuagique. Nous serons heureux d'offrir au Secrétariat de la CNUDCI toute l'aide nécessaire pendant qu'il compile des renseignements sur la question, afin que les travaux puissent commencer le plus vite possible.

Le Canada note les progrès réalisés lors des travaux actuels de la Commission sur le traitement des groupes d'entreprises dans un contexte d'insolvabilité. Nous soulignons la décision prise par la Commission de prendre en charge les travaux relatifs à la reconnaissance ainsi qu'à l'exécution des jugements fondés sur l'insolvabilité à la suite de l'achèvement des travaux actuels. Nous nous réjouissons à l'idée de participer à des activités semblables à l'avenir.

En ce qui concerne le projet actuel concernant une loi type sur les opérations garanties, le Canada reconnaît l'utilité de l'approche de la CNUDCI relativement aux transactions sécurisées en vue de faciliter l'accès au crédit, et nous sommes heureux de constater que les travaux préparatoires à la loi type sur les opérations garanties sont presque terminés.

Enfin, nous avons constaté avec satisfaction qu'une vaste discussion des travaux à venir, prévus et éventuels, figurait en bonne place à l'ordre du jour de la Session de juillet de la Commission. Ce type de discussion permet à la Commission de prendre des décisions éclairées en vue de bien ajuster ses priorités et ses ressources, et nous comptons sur des discussions du même type dans les années à venir.

Monsieur le président,

Le Canada soutient depuis longtemps la CNUDCI dans sa mission d'élaboration et d'harmonisation du droit commercial. Nous insistons sur le rôle essentiel de la CNUDCI dans ce domaine et nous réitérons l'engagement du Canada à l'égard de ces travaux.

Merci, monsieur le président.